

qui ne sont pas produits en Angleterre. Après soixante-quinze ans du commerce le plus libre des temps modernes le peuple anglais ne tolérerait pas l'écorchement auquel nos contribuables sont assujettis.

L'honorable député de Brantford (M. Raymond) déclarait l'autre soir qu'il en est quelques-uns qui se mêlent de discuter le tarif sans le comprendre. Il nous a informés que l'étude du tarif est une étude de psychologie naturelle. Je me demande ce que cela signifie. Les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre savent, eux, que le tarif représente un privilège accordé à une seule classe, que quelqu'un est appelé à payer pour ce privilège, et ils savent qui y est appelé. Si c'est là tout simplement l'hallucination d'un esprit troublé, comme il l'insinue, je dois lui répondre que cet état d'esprit est celui des gens qui s'imaginent qu'un tarif confère, d'après la loi, un droit d'obtenir quelque chose pour rien, plutôt que de ceux qui sont exploités. On dira peut-être que tous les citoyens, les citoyens, les médecins, les avocats, les hommes de métier sont également taxés et supportent également le fardeau des droits imposés aux autres classes; mais le médecin, l'avocat et l'homme de métier règlent la rémunération de leurs services d'après le coût de la vie. Même le journalier et l'ouvrier, par l'entremise d'une association, peuvent maintenir le haut prix de leurs services et faire porter sur d'autres le poids de l'impôt. Dans ce pays, ces autres sont surtout les cultivateurs, et le prix de leurs produits étant fixé d'après l'état de différents marchés de l'univers, ils ne peuvent faire peser sur d'autres épaules le fardeau que le manufacturier des articles dont ils ont besoin fait peser sur toutes les autres classes. Il faut que le prix de nos produits agricoles puisse concorder avec celui des produits de tout autre genre de travail dans le monde entier, y compris l'Europe et l'Asie. Le tarif Fordney adopté contre nous a désillusionné les cultivateurs américains. Je citerai un passage d'un article de fond que j'ai reçu l'autre jour; il expose parfaitement la fausseté du tarif protecteur: qu'on étudie ce tarif sous n'importe quel aspect, on le trouve toujours faux, qu'il ait pour objet d'augmenter les prix en faveur des cultivateurs et de prélever un revenu. Voici ce que dit cet article:

Un comité d'experts employés par la Fair Tariff League des Etats-Unis a estimé que, par rapport aux produits agricoles, les cultivateurs du Kansas gagnent \$260,000 comme producteurs et perdent \$2,500,000 comme consommateurs, tandis que par rapport aux articles manufacturés ils gagnent \$257,000 et perdent \$37,000,000.

Ce comité a entrepris une semblable enquête dans le Nébraska, et les cultivateurs

commencent à s'apercevoir qu'en ce qui concerne le tarif il y a anguille sous roche. Il est à peu près temps que le cultivateur canadien cesse d'être la bête de somme qu'il a été jusqu'à présent; qu'il cesse de souffrir les railleries et les insultes que lui ont adressées toutes les autres classes, y compris certains membres de cette Chambre, pour la simple raison qu'il cherche à faire connaître la vérité au sujet de la situation où il se trouve placé. Même le ministre de l'Agriculture...

L'hon. M. MOTHERWELL: Qu'a donc l'honorable député?

M. EVANS: J'allais dire que le ministre de l'Agriculture lui-même conclut des déclarations d'une minorité patriotique désireuse de faire connaître la vérité, qu'elle cherche à en imposer; il considère cela comme un jeu, auquel il jouait lui-même il y a quelque temps. L'honorable député de Vancouver (M. Stevens) dit, de son côté, que le parti progressiste a été induit en erreur par la publication de fausses données, et il a fait des insinuations à la légère, sans égard aux faits. Il s'imaginait peut-être que nous étions trop ignorants pour pouvoir comprendre? Chose étrange, les seuls qui s'y connaissent en agriculture, maintenant, ce sont ceux qui y furent toujours étrangers, ou qui, s'y étant livrés, n'y ont pas obtenu de succès et se sont ensuite réfugiés dans le service civil ou dans d'autres emplois, sur une ferme expérimentale ou à quelque commission, ou peut-être même dans la politique.

Il y a même une injustice aujourd'hui par suite de l'attitude différente du ministère à l'égard des citoyens et des campagnards. Depuis la confédération, on a tout sacrifié en ce pays pour développer les grandes villes, et je crois que même la loi du service civil est entachée de partialité et d'injustice en ce qui concerne les employés qui se trouvent dans les campagnes et ceux qui sont établis dans les villes. A ce sujet, on m'a prié de parler de la condition d'une catégorie de gens qui ne reçoivent pas aujourd'hui une juste rémunération, si on la compare à celle d'un groupe semblable du personnel administratif. Je veux parler des facteurs de la poste rurale. Ceux-ci ont droit à quelque chose de plus que ce qu'ils reçoivent. Ce sont des gens qui doivent affronter toutes les intempéries des saisons et fournir leur propre équipement, et un marché les oblige à distribuer le courrier à l'heure dite. On m'a demandé de plaider leur cause et constatant la légitimité de leur demande, je n'hésite pas à le faire, et je ne m'en excuse pas non plus.

Le député de Waterloo-Nord (M. Euler) a déclaré l'an dernier que des industriels se